

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire	J203

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1111-2, L. 1111-4, L 1611-4, L4221-1 et suivants
- VU** le Code de l'Action Sociale, et notamment son article L222-5-2
- VU** le Code de l'Education, et notamment les articles L111-1 et suivants, L. 151-1 et suivants, L. 151-4, L. 214-1 et suivants, L. 214-6, L 313-7, L 313-8, L. 442-5 et suivants, L. 442-13 et suivants, L. 443-6 et suivants, L.533-1
- VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L.810-1 et suivants, L.811-3, L 811-7, L. 813-1 et suivants
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 17 mars 2017 approuvant les mesures du « Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs »
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 17 mars 2017 approuvant le Pacte Educatif Régional et ses dispositifs
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 20 et 21 juin 2019 approuvant le Plan Orientation - S'orienter tout au long de la vie
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 14 avril 2023 approuvant le règlement d'intervention modifié du dispositif Fonds social lycéen régional
- VU** la délibération de la Commission permanente du 31 mai 2024 approuvant le règlement relatif à la participation aux frais de transports liés aux événements régionaux organisés dans le cadre du Programme ÉLÈVE
- VU** la délibération de la Commission permanente du 5 juillet 2024 approuvant le règlement relatif au Programme ÉLÈVE d'actions éducatives
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 7 février 2025 approuvant le règlement d'intervention modifié relatif à la Gratuité des ressources pédagogiques

- VU** la délibération du Conseil régional en date du 28 avril 2025 approuvant le règlement d'intervention modifié relatif aux Crédits éducatifs d'autonomie des lycéens de la Région des Pays de la Loire
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 28 avril 2025 approuvant le règlement d'intervention modifié relatif à la Lutte contre la précarité menstruelle
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 28 avril 2025 approuvant les modifications apportées aux barèmes des formations éligibles aux Crédits d'équipement professionnel
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date 28 avril 2025 approuvant le règlement d'intervention modificatif du dispositif « Crédits Éducatifs d'Autonomie » (CEA)
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil Régional relatives au budget de la Région et notamment son programme J203
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 30 avril 2026 approuvant le règlement d'intervention modifié relatif aux Crédits d'équipement professionnel
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 30 avril 2026 approuvant la convention-type

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

des subventions de fonctionnement au titre de la gratuité des ressources pédagogiques aux établissements dont la répartition est présentée en annexes 1 et 2, pour un montant total de 88 567 € sur un montant subventionnable global de 88 567 € TTC

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 88 567 € au titre de la gratuité des ressources pédagogiques

D'ATTRIBUER

une subvention de fonctionnement au titre des crédits d'équipement professionnel au nouveau lycée de St Philbert comme présenté en annexe 1, pour un montant total de 13 830 € sur un montant subventionnable global de 13 830 € TTC

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 13 830 € au titre des crédits d'équipement professionnel

D'ATTRIBUER

des subventions de fonctionnement au titre du dispositif de lutte contre la précarité menstruelle, selon la répartition présentée en annexes 1 et 2, pour un montant total de 16 395 € sur un montant subventionnable global de 16 395 € TTC

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 16 395 € au titre du dispositif relatif à la lutte contre la précarité menstruelle

D'APPROUVER

l'avenant type à la convention relative aux aides sociales et aux crédits éducatifs d'autonomie entre la Région des Pays de la Loire et les établissements privés sous contrat présenté en annexe 3

D'AUTORISER

la Présidente à signer les avenants correspondants

D'AUTORISER

la présidente à signer les conventions relatives aux subventions attribuées aux établissements privés en annexe 2 et 3 du rapport J203 approuvé par délibération du Conseil Régional du 5 mars 2026, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 7 février 2025

DE PRENDRE CONNAISSANCE

du programme d'actions éducatives ÉLÈVE présenté en annexe 4

D'APPROUVER

le règlement d'intervention relatif au programme d'actions éducatives ÉLÈVE en annexe 5

D'APPROUVER

le règlement d'intervention relatif aux frais de transport concernant le programme d'actions éducatives ÉLÈVE en annexe 6

D'ATTRIBUER

une subvention de 60 000 € sur une dépense subventionnable de 112 000 € TTC à l'association Premiers Plans pour la mise en œuvre du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma en Pays de la Loire de septembre 2026 à août 2027

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante

D'APPROUVER

la convention avec l'Association PREMIERS PLANS dans le cadre de l'action « Lycéens et Apprentis au Cinéma » en annexe 7

D'AUTORISER

la Présidente à la signer

D'ATTRIBUER

une subvention de fonctionnement de 17 500 € sur une dépense subventionnable de 17 500 € TTC à la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français pour les frais de gestion, la recherche de mécènes et de mise en œuvre liés à l'opération conformément à l'avenant à la convention présenté dans le rapport S101 de ce conseil régional

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 17 500 €

D'APPROUVER

le cahier des charges de l'appel à projets « Actions en faveur des jeunes en difficulté dans leur établissement » présenté en annexe 9 de ce rapport ainsi que le dossier de candidature, le bilan technique et financier et la notice d'informations sur le traitement des données personnelles pour l'année 2026/2027

D'APPROUVER

le protocole départemental d'accès à l'autonomie des jeunes du Maine-et-Loire, présenté en annexe 10, conformément

à l'article L. 222-5-2 du code de l'action sociale et des familles

D'AUTORISER
la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Vote dissocié sur le point ELEVE, le programme d'actions éducatives de la Région 2026-2027

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble

Abstention : Raymond de MALHERBE.